



**BRANCHE
MUTUALITÉ**

FONDS DE SOLIDARITÉ

**DIFFICULTÉS DE VIE ?
N'ATTENDEZ PAS POUR DEMANDER
DE L'AIDE AU FONDS DE SOLIDARITÉ !**

fond
solidaires

FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA BRANCHE MUTUALITÉ

SURMONTEZ LES MOMENTS DIFFICILES AVEC #AFONDSOLIDAIRES

Dans le cadre de votre contrat de Prévoyance, vous pouvez bénéficier du Fonds de solidarité mis en place par les partenaires sociaux de la branche Mutualité.

Le Fonds de solidarité de la branche Mutualité #AFondSolidaires est accessible en cas de difficultés : accidents de la vie, problèmes de santé, etc. Il vous permet, sous certaines conditions, de percevoir un soutien financier pour vous aider à faire face.

NOUVEAU

DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES ET DES AIDES ÉLARGIES

Le Fonds de solidarité de la branche Mutualité évolue pour vous permettre de bénéficier d'un soutien renforcé et encore plus accessible.

Des aides forfaitaires :

- **Simplification des démarches** avec moins de pièces justificatives à fournir en cas de handicap, décès et pour les aidants.
- **Élargissement des critères de ressources** pour permettre au plus grand nombre d'en bénéficier, y compris aux personnels cadres.
- **Soutien financier en cas d'ALD** (affection longue durée).

Des aides exceptionnelles peuvent aussi être attribuées après évaluation de la situation pour répondre à des situations d'urgence.

Ces nouveautés viennent renforcer les aides déjà existantes.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ, À VOS CÔTÉS POUR FAIRE FACE

À combien s'élèvent vos droits au titre du Fonds de solidarité ?

- Jusqu'à 20 000 € par an et par personne

Qui peut en bénéficier ?

- Vous (en tant que salarié ou ancien salarié en maintien de garanties)
- Votre conjoint·e, partenaire de Pacs, concubin·e
- Vos enfants à charge

Le soutien psychologique et l'aide au retour à l'emploi sont réservés aux salariés.



Dans quels domaines ?

- Hospitalisation
- Maladie
- Décès
- Handicap / Dépendance
- Aidants
- Précarité financière

Cette liste ainsi que les situations présentées dans les exemples suivants ne sont pas limitatives.

Quelles aides vient-il compléter ?

Les aides sociales des organismes prioritaires comme :

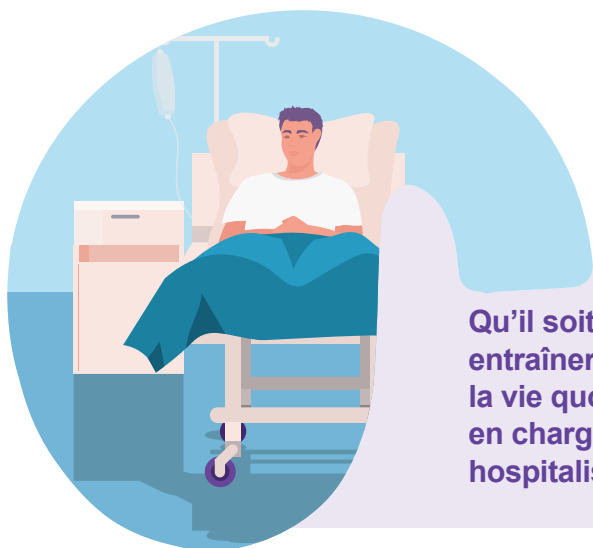
- Allocations familiales
- Assurance maladie
- Caisses de retraite
- Maisons Départementales des Personnes Handicapées

À quels services gratuits donne aussi accès le Fonds de solidarité ?

- Ligne de soutien psychologique
- Programme d'aide au retour à l'emploi

HOSPITALISATION

Vous avez été ou vous allez être hospitalisé-e prochainement ?



“ J’ai été hospitalisée pendant 6 mois, je ne m’attendais pas à rester aussi longtemps à l’hôpital. Et puis une fois rentrée chez moi, il y a eu le temps de convalescence. Grâce au Fonds de solidarité, j’ai pu vivre ces moments sans stress supplémentaire. ”

Qu’il soit long ou de courte durée, un séjour à l’hôpital peut entraîner des bouleversements plus ou moins importants dans la vie quotidienne. Le Fonds de solidarité intervient pour prendre en charge toutes les dimensions humaines et financières d’une hospitalisation, pour vous et vos proches.



FRAIS DE GARDE D’ENFANTS

Jusqu’à 200 heures par année civile



SOUTIEN FINANCIER

Frais de scolarité à domicile



VISITE D’UN PROCHE HOSPITALISÉ

Prise en charge des frais de transport et d’hébergement

POUR EN BÉNÉFICIER

Contactez **ESS Facilit'** et vous

→ 09 69 397 482 (coût d’un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Rendez-vous sur :

→ AfondSolidaires.fr

MALADIE

Vous avez récemment été reconnu-e en affection longue durée ?

“ On m’a diagnostiqué une sclérose en plaques il y a un an. Passé le choc de l’annonce, j’ai décidé de prendre les devants. Le Fonds de solidarité m’a permis de financer des aides et des aménagements à mon domicile pour rester autonome. ”

Face à une affection de longue durée exonérante, telle que définie par la Sécurité sociale, le Fonds de solidarité vous apporte un soutien pour vous accompagner dans vos nouvelles conditions de vie.



AIDES FINANCIÈRES

Aménagement et équipement du domicile



SOUTIEN FINANCIER

Forfait de 2 000 €



AIDE À DOMICILE

Assistance et services

DÉCÈS

Vous êtes démuni-e face à la perte d'un proche ?



“ Après le décès de mon mari, j'ai dû gérer seule tous les papiers, l'organisation des funérailles, la succession. Heureusement que le Fonds de solidarité m'a aidée financièrement. Cela m'a permis de tenir . ”

Le Fonds de solidarité protège votre famille et vos proches des conséquences financières immédiates d'un décès.



SOUTIEN FINANCIER

Participation aux frais d'obsèques et aux charges fixes, garde d'enfants...



ACCOMPAGNEMENT AU DEUIL

Frais de session et tout ou partie des frais de transport



AIDE À DOMICILE

Garde d'enfants jusqu'à 200 heures

POUR EN BÉNÉFICIER

Contactez ESS Facilit' et vous

→ 09 69 397 482 (coût d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Rendez-vous sur :

→ [AfondSolidaires.fr](https://www.afondsolidaires.fr)

HANDICAP / DÉPENDANCE

Vous devez adapter votre cadre de vie à une perte d'autonomie ou un handicap ?

“ Depuis mon AVC, beaucoup de choses ont changé dans ma vie. J'ai dû adapter mon logement pour continuer à y vivre. Le Fonds de solidarité m'a permis de financer une partie des travaux, et aussi certains équipements. ”



Le Fonds de solidarité intervient si vous ou un membre de votre foyer (conjoint, enfant) êtes en situation de handicap. Une aide financière peut vous être accordée pour améliorer votre quotidien et préserver votre autonomie.



SOUTIEN FINANCIER



AMÉNAGEMENT DU CADRE DE VIE

Équipements, frais de déménagement vers un logement adapté, véhicule adapté



PRISE EN CHARGE

Aide à domicile et frais de scolarité

AIDANTS

Vous prenez soin d'un proche malade ou dépendant ?



“ Ma mère a déclaré la maladie d'Alzheimer il y a un an. J'ai dû rapidement prendre des disponibilités pour m'occuper d'elle au quotidien. Je ne pensais pas pouvoir en bénéficier car je suis cadre, mais le Fonds de solidarité m'a permis de financer une aide à domicile pour continuer à travailler. ”

Les aidants aussi ont besoin d'aide. Que vous assistiez un proche malade, handicapé ou dépendant, le Fonds de solidarité vous permet de souffler et de trouver des solutions pour affronter la situation.



AIDES AU RÉPIT
Solutions d'accueil,
aide à domicile



SOUTIEN FINANCIER
Forfait de 3 000 € attribués
aux aidants ou en cas de congé
de présence parentale



VISITE D'UN PROCHE HOSPITALISÉ
Prise en charge des frais
de transport et d'hébergement

POUR EN BÉNÉFICIER

Contactez ESS Facilit' et vous
→ 09 69 397 482 (coût d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Rendez-vous sur :
→ [AfondSolidaires.fr](https://www.afondsolidaires.fr)

PRÉCARITÉ FINANCIÈRE

Vous êtes en difficulté financière à la suite d'une séparation ou d'un décès ?

“ Depuis ma séparation, mes revenus ont considérablement baissé. Il faut dire que mon ex-conjoint avait un salaire plus important. C'est grâce au Fonds de solidarité que j'ai pu régler une partie de mes charges fixes et garder mon appartement. ”

Hospitalisation, décès d'un proche, divorce ou séparation : un accident de vie peut fragiliser l'équilibre et provoquer des difficultés budgétaires. Pour vous aider à surmonter cette mauvaise passe, le Fonds de solidarité vous offre un soutien financier.



CHARGES FIXES



SOUTIEN AU DEUIL
Accompagnement et frais
d'obsèques



AIDE À DOMICILE
Garde d'enfants

LIGNE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Vous recherchez une écoute professionnelle et bienveillante ?



“ Lorsque j’ai rencontré des difficultés avec mon aîné, j’étais vraiment désespérée : vers qui me tourner pour demander de l’aide ? C’est une collègue qui m’a parlé de la ligne de soutien proposée par le Fonds de solidarité. Leur écoute m’a fait du bien et j’ai pu mettre en place des solutions pour mon grand. ”

Quand le besoin de parler se fait sentir, contactez la ligne de soutien psychologique proposée par le Fonds de solidarité. Des psychologues cliniciens apportent gratuitement une réponse à toutes les détresses, que le motif de l’appel soit d’ordre professionnel ou personnel.



À TOUT MOMENT
7 jours sur 7,
24 heures sur 24



ANONYME ET GRATUITE
Coût d’un appel local,
confidentialité respectée



ECOUTE PROFESSIONNELLE
Prise en charge par
des psychologues cliniciens

POUR EN BÉNÉFICIER

Ligne de soutien psychologique
→ 0 800 200 463 (coût d’un appel local)

Aide au retour à l’emploi
→ Readaptation-Coordo@workplaceoptions.com

AIDE AU RETOUR À L’EMPLOI

Vous aimeriez reprendre sereinement après un long arrêt de travail ?

“ Suite à mon cancer du sein, j’ai pu accéder au programme d’aide au retour à l’emploi du Fonds de solidarité. L’accompagnement en toute confidentialité m’a permis de reprendre confiance en moi, et de retrouver un équilibre dans ma vie professionnelle et personnelle. Sans cette prise en charge, la reprise aurait été plus difficile. ”



Dépression, longue maladie, épreuves personnelles : de nombreuses raisons peuvent vous éloigner durablement du monde du travail. Pour vous aider à reprendre dans les meilleures conditions, le Fonds de solidarité met à disposition un programme d’aide au retour à l’emploi personnalisé.



PRISE DE CONTACT
Présentation du service,
compréhension des
causes de l’arrêt



ÉLABORATION DU PROGRAMME
Construction du projet
de reprise d’activité,
recherche de spécialistes



DÉROULEMENT DU PROGRAMME
Prise en charge
individualisée et
pluridisciplinaire, suivi
hebdomadaire



PLANIFICATION DE LA REPRISSE
Relais avec les acteurs
de la reprise, coaching

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES AIDES DISPONIBLES ET ENTAMER LES DÉMARCHES

→ Contactez **ESS Facilit'** et vous :

09 69 397 482 (coût d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

→ Rendez-vous sur **AfondSolidaires.fr**

